



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2022-019

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2022

Sommaire

Direction de la sécurité sociale / Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale - Antenne interrégionale de Rennes

R28-2022-01-28-00010 - Arrêté modificatif n° 1 du 28 janvier 2022 portant modification de la composition de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Normandie (1 page) Page 3

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat de direction

R28-2022-02-02-00001 - Arrêté n° 025-2022 en date du 02 février 2022 Abrogeant l'arrêté n°016-2022 portant suspension de la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands - département de la Manche) (2 pages) Page 5

EPF Normandie /

R28-2022-02-03-00001 - DELEGATION SIGNATURE FABIEN MANCEL (1 page) Page 8

R28-2022-02-03-00002 - DELEGATION SIGNATURE FABIEN MANCEL (1 page) Page 10

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Pôle Politiques publiques

R28-2022-02-03-00003 - AR SGAR/22-021 portant désignation des membres de la SRIAS de Normandie (5 pages) Page 12

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2022-02-02-00003 - Arrêté N°SGAR 22-020 portant modification de la composition de la commission de concertation de l'enseignement privé de l'Académie de Normandie (5 pages) Page 18

Direction de la sécurité sociale

R28-2022-01-28-00010

Arrêté modificatif n° 1 du 28 janvier 2022
portant modification de la composition de
l'instance régionale de la protection sociale des
travailleurs indépendants de Normandie



**REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**ARRÊTÉ du 28 janvier 2022
portant modification de la composition de l'instance régionale
de la protection sociale des travailleurs indépendants de Normandie**

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1,

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2022 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Normandie,

Vu la démission de Madame Karima MAGDOUL en date du 28 janvier 2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 21 janvier 2022 susvisé portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Normandie est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL), le siège de titulaire est déclaré vacant.

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 28 janvier 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2022-02-02-00001

Arrêté n° 025-2022 en date du 02 février 2022
Abrogeant l'arrêté n°016-2022 portant
suspension de la pêche des coques sur une
partie des gisements de la baie des Veys
(gisement de Brévands - département de la
Manche)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 02 février 2022

**Service Réglementation et Contrôle des
Activités Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

ARRÊTÉ n° 025 / 2022

Abrogeant l'arrêté n°016/2022 portant suspension de la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche)

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 octobre 2012 modifié relatif à l'obligation de déclarations statistiques en matière de produits de la pêche maritime à pied professionnelle ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la pêche professionnelle ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 fixant les conditions sanitaires de transfert et de traçabilité des coquillages vivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 fixant la liste des engins autorisés spécifiques à l'exercice de la pêche à pied professionnelle ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17/2018 du 20 février 2018 portant création d'une commission de visite des gisements de pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (département de la Manche) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 175/2021 en date du 16 novembre 2021 modifié autorisant la pêche des coques à titre professionnel sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche)
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM-CM-S-2022-003 du 01 février 2022 portant levée de la modification temporaire du classement de salubrité de la zone de production 50-01 (Brévands) pour les coquillages du groupe 2 (Bivalves Fousseurs) et abrogeant l'arrêté préfectoral n° CM-S-2022-001 du 19 janvier 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/20.047 du 28 août 2020 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU les décisions directoriales n°1669/2021 en date du 16 novembre 2021 et n°1680/2021 en date du 22 novembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur interrégional de la Mer Manche Est – Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°016/2022 portant suspension de la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) est abrogé à compter de la diffusion du présent arrêté.

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
l'Adjoint au chef
du service du contrôle des activités maritimes

Pierre MAIZIERES



Destinataires :

CNSP- CROSS Etel
Préfecture de Normandie

D.R.E.A.L Normandie

DDTM du Calvados - Service mer et littoral

DDTM de la Manche - Service mer et littoral

DDTM du Pas-de-Calais

DDTM de la Somme

Groupement de gendarmerie départementale de la
Manche

Groupement de gendarmerie maritime Manche – mer
du Nord

OFB – SD 50

CRPMEM de Normandie

CRPMEM des Hauts de France

Mairie Sainte-Marie-du-Mont

Mairie de Carentan-les-Marais

IFREMER Port-en-Bessin

DIRM (mission territoriale de Caen)

EPF Normandie

R28-2022-02-03-00001

DELEGATION SIGNATURE FABIEN MANCEL

DECISION n° 758/2022

Référence : SD/22

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné, **Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie**, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, établissement ayant son siège à Rouen

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié par décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n°2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2018, n°2018-777 du 7 septembre 2018,

VU l'ordonnance n°2011-1068 du 08 septembre 2011,

VU le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011

DECIDE PAR LA PRESENTE

de donner **délégation de signature à Monsieur Fabien Mancel, Adjoint au Directeur Général et Directeur de l'anticipation et du développement, du 04 février au 22 février 2022 inclus** en cas d'empêchement du Directeur Général durant cette période, dans le cadre des dispositions de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, et notamment de l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Le Directeur Général,

EPF Normandie

R28-2022-02-03-00002

DELEGATION SIGNATURE FABIEN MANCEL

DECISION n° 759/2022

Référence : SD/22

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné, **Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie**, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, établissement ayant son siège à Rouen

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié par décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n°2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2018, n°2018-777 du 7 septembre 2018,

VU l'ordonnance n°2011-1068 du 08 septembre 2011,

VU le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011

DECIDE PAR LA PRESENTE

de donner **délégation de signature à Monsieur Fabien Mancel, Adjoint au Directeur Général et Directeur de l'anticipation et du développement, du 14 au 18 mars 2022 inclus** en cas d'empêchement du Directeur Général durant cette période, dans le cadre des dispositions de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, et notamment de l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Le Directeur Général,

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-02-03-00003

AR SGAR/22-021 portant désignation des
membres de la SRIAS de Normandie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens
SRIAS Normandie**

**Arrêté modificatif n°SGAR/ 22-021
portant désignation des membres de la Section Régionale Interministérielle pour l'Action
Sociale de Normandie (SRIAS)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
- Vu le décret du Président de la République du 1er avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND en qualité de Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- Vu la note DGAFP du 19 février 2019 relative au renouvellement de la composition des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) suite à l'installation du nouveau comité consultatif interministériel d'action social (CIAS) ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2019 portant nomination au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté n°22-002 du 6 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du président de la SRIAS ;
- Vu les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

ARRÊTÉ

Article 1er

Le Président de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Normandie (SRIAS), M. Charly Lechevallier, fonctionnaire du Ministère de la Justice, représentant syndical de l'UNSA, a présenté sa démission le lundi 3 janvier 2022.

Les membres de la SRIAS se réuniront prochainement pour nommer une nouvelle présidence.

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Normandie est composée comme suit :

- **Représentants de l'administration**

12 membres titulaires, 12 membres suppléant(e)s

- Services déconcentrés du Ministère de la Justice :
 - 1 représentante titulaire : Mme Emmanuelle BERNIER
 - 1 représentante suppléante : Mme Céline PIGOT
- Services déconcentrés du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion :
 - 1 représentante titulaire : Mme Eliane GALLERI
 - 1 représentante suppléante : Mme Vanessa DORUSSE-REPI
- Services déconcentrés du Ministère de la Culture
 - 1 représentante titulaire : Mme Séverine LEROUX-MONCHABLON
 - 1 représentante suppléante : Mme Dorothée GONTHARET
- Services déconcentrés du Ministère des Solidarités et de la Santé :
 - 1 représentante titulaire : Mme Fabienne CASTETS
 - 1 représentante suppléante : Mme Anne-Sophie AZHARD
- Services déconcentrés du Ministère des Armées :
 - 1 représentante titulaire : Mme Sandra REVERT
 - 1 représentante suppléante : Mme Marielle GODEAU
- Services déconcentrés du Ministère de la Transition écologique :
 - 1 représentante titulaire : Mme Vanina HUGUET
 - 1 représentante suppléante : Mme Sophie DEBIEU

- Services déconcentrés du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance :
 - 1 représentante titulaire : Mme Cathy TERRIER
 - 1 représentante suppléante : Mme Catherine SOULET

- Services déconcentrés du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports :
 - 1 représentante titulaire : Mme Christine THERY
 - 1 représentante titulaire : Mme Nathalie ROLLET
 - 1 représentant suppléant : M. Régis LAGREZE
 - 1 représentante suppléante : Mme Laure JACQUET

2 titulaires et 2 suppléant(e)s au vu des effectifs des agents de l'Éducation Nationale en Normandie.

- Services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :
 - 1 représentant titulaire : M. Benoît PECQUEUR
 - 1 représentant suppléant : M. Christophe WAGNER

- Services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur :
 - 1 représentant titulaire : M. Reunan LE MAGADOU
 - 1 représentante suppléante : Mme Florence LEDUC

- Services déconcentrés du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
 - 1 représentante titulaire : Mme Isabelle PHILIPONNET
 - 1 représentante suppléante : Mme Christelle BOULANGER

- **Représentants des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale des administrations de l'Etat**

13 membres titulaires, 13 membres suppléant(e)s

- Organisation syndicale Confédération française démocratique du travail - CFDT :
 - 2 représentant(e)s titulaires :
 - M. Claude GUILLET
 - Mme Maïté GOUVERNET
 - 2 représentantes suppléantes :
 - Mme Nathalie BELLIER
 - Mme Alexa TOUROULT

- Organisation syndicale de l'Union nationale des syndicats autonomes - UNSA :
 - 2 représentant(e)s titulaires :
 - M. Christophe SOUARD
 - Mme Coralie BENACCIO

- 2 représentant(e)s suppléant(e)s :
 - Mme Véra MONFORT
 - M. Philippe DEVIQUE
- Organisation syndicale : Union syndicale Solidaires :
 - 1 représentante titulaire :
 - Mme Eliane LECONTE
 - 1 représentant suppléant :
 - M. Arnaud LABAT
- Organisation syndicale Force Ouvrière - FO :
 - 3 représentant(e)s titulaires :
 - Mme Françoise DIMICOLI
 - M. Stéphane BONNENFANT
 - M. Oualid NAHAL
 - 3 représentant(e)s suppléant(e)s :
 - M. Laurent NEVEU
 - M. Frédéric DESGUERRES
 - NC
- Organisation syndicale Confédération Générale des Travailleurs - CGT :
 - 2 représentant(e)s titulaires :
 - Mme Sylvie BLANCKAERT
 - M. Christophe LAJOIE
 - 2 représentant(e)s suppléant(e)s :
 - Mme Ghyslaine LUCAS
 - M. Armand MALIER
- Organisation syndicale de la Confédération française de l'encadrement - CFE-CGC :
 - 1 représentante titulaire :
 - M. Thierry RIET
 - 1 représentant suppléant :
 - Mme Marlène GUESDON
- Organisation syndicale Fédération Syndicale Unitaire - FSU :
 - 2 représentant(e)s titulaires :
 - M. Romain ARCANGELI
 - Mme Emilie AUBERT
 - 2 représentant(e)s suppléant(e)s :
 - Mme Catherine MEZAAD
 - M. Vincent MONDON

Article 2

Le directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH), la conseillère action sociale et environnement professionnel et la correspondante administrative et financière peuvent assister aux séances de la section régionale, le directeur de la PFRH peut représenter le préfet de région.

Article 3

Le mandat des membres titulaires et suppléants de la Section Régionale Interministérielle pour l'Action Sociale est de quatre ans.

Il prend fin en cas de changement de fonction. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

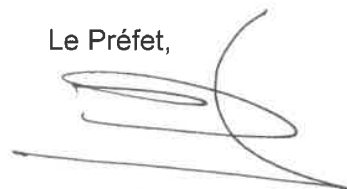
Le présent arrêté abroge l'arrêté n°21-098 du 13 octobre 2021.

Article 4

Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Rouen, le 3 février 2022

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-02-02-00003

Arrêté N°SGAR 22-020 portant modification de
la composition de la commission de
concertation de l'enseignement privé de
l'Académie de Normandie



Kamel MOUSSAOUI

Rouen, le 2 février 2022

Mission coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire

**Arrêté N°SGAR/22-020
portant modification de la composition de la commission de concertation
de l'enseignement privé de l'Académie de Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code de l'Éducation Livre IV – Titre IV – Chapitre II régissant les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privé ;
- Vu Le Code de l'Éducation en son article L.442-11 relatif aux contrats d'association à l'enseignement public passés avec l'État par des établissements privés ;
- Vu Le Code de l'Éducation en ses articles R 442-63, R 442-64 et suivants relatifs à la Commission de Concertation de l'Enseignement Privé instituée au siège de l'Académie ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État modifiée ;
- Vu la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales et notamment son article 27-8 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;
- Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – Monsieur Pierre-André DURAND ;
- Vu le décret n°2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

- Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie – Mme Christine GAVINI-CHEVET ;
- Vu l'arrêté préfectoral N°SGAR/21-007 du 19 janvier 2021 portant composition de la Commission de Concertation de l'Enseignement Privé de l'Académie de Normandie ;
- Vu la proposition des services du rectorat du 1^{er} février 2022 portant modification de la composition nominative de la commission de concertation privé de l'Académie de Normandie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

1) COLLÈGE DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ÉTAT

1-1 – Membres de droit

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Monsieur Pierre-André DURAND Préfet de la région Normandie Préfet de la Seine-Maritime	
Madame Christine GAVINI-CHEVET Rectrice de la région académique Normandie Rectrice de l'Académie de Normandie Chancelière des universités	Monsieur Philippe DIAZ Secrétaire Général de l'Académie de Normandie

1-2 – Services académiques

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Madame Armelle FELLAHI Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Calvados	Madame Sandrine BODIN Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Manche
Monsieur Eric GARNIER Directeur Régional à la Formation Professionnelle Initiale et Continue de l'Académie de Normandie	Monsieur Xavier FONTAINE Directeur Adjoint de la Formation Professionnelle de l'Académie de Normandie
Monsieur Stéphane PRIGENT Vice Doyen des IA-IPR de l'Académie de Normandie	Monsieur Alain MACÉ Délégué Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement IA-IPR mathématiques
Monsieur Jean-Paul DESFEUX Chef de la Division de l'Organisation Scolaire Rectorat de l'Académie de Normandie	Monsieur FERRÉ Chef Adjoint de la Division de l'Organisation Scolaire Rectorat de l'Académie de Normandie

1-3 – Personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPLÉANTS</u>
Madame Séverine TOUCHARD MEDEF Normandie	Madame Magalie PICARD TESSIER MEDEF Normandie
Monsieur Didier LUTSEN CESER de Normandie	Monsieur Rémy GUILLEUX CESER de Normandie
Monsieur Bruno BALLOCHE Président départemental de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie - Orne	Monsieur Guillaume DARTOIS Président départemental de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie - Seine-Maritime

2) COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

2-1 – Conseillers régionaux

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPLÉANTS</u>
Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE Vice-président du Conseil Régional de Normandie	Monsieur Marc MILLET Conseiller régional de Normandie
Madame Isabelle VANDENBERGHE Conseillère régionale de Normandie	Madame Nathalie LAMARRE Conseillère régionale de Normandie
Monsieur Bertrand DENIAUD Vice-président du Conseil Régional de Normandie	Madame Valérie EGLOFF Conseillère régionale de Normandie

2-2– Conseillers départementaux

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPLÉANTS</u>
Madame Clara DEWAELE CANOUEL Vice-présidente du Conseil Départemental du Calvados en charge de la commission « Éducation, Sport, Culture et citoyenneté »	Madame Florence GAUTIER Vice-présidente à l'Éducation, aux Collèges et à la Jeunesse Département de l'Eure
Mme Valérie ALAIN Conseillère Départementale du canton Magny le Désert	Madame Adèle HOMMET Conseillère Départementale du canton « Saint-Lô -1 »
Monsieur Nicolas BERTRAND Vice-président du Conseil Départemental de la Seine- Maritime	Madame Catherine FLAVIGNY Conseillère Départementale de la Seine- Maritime

2-3 Maires

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Monsieur Emmanuel PORCQ Maire-Adjoint de Cabourg	Monsieur Xavier MADELAINE Maire d'Amfreville
Madame Marie-Christine JOIN-LAMBERT Maire de Brétigny (27)	Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST Maire de Montebourg
Monsieur Philippe VAN-HOORNE Maire de l'Aigle	Monsieur Etienne DELARUE Maire de Bacqueville en Caux

3) COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

3.1 – Chefs d'établissement

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Monsieur Alexandre TOUSSAINT SYNADIC Ensemble scolaire Notre Dame Saint François – Evreux	Monsieur Steve LEPLEUX SYNADIC Collège – Lycée Bignon Mortagne
Madame Françoise FANTAUZZO UNETP LP Oasis – Caen	Madame Catherine HUET UNETP Groupe scolaire Saint Vincent – Le Havre
Madame Caroline BONVALET SNCEEL École Saint Joseph – Caen	Madame Marie-Astrid VILLERS SNCEEL École Notre Dame Saint Louis – Louviers

3.2 – Maîtres enseignants

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Madame Martine DECULTOT SPELC Normandie École La Providence – Le Mesnil Esnard	Monsieur Damien VALLET Fep-CFDT Normandie École Notre Dame – Granville
Monsieur Dominique HEUZÉ Fep – CFDT Normandie LPO Saint Thomas d'Aquin – Flers	Monsieur Eric BAILLEUL SPELC Normandie Collège Jean-Paul II – Coutances
Monsieur Alain POULIQUEN SNEC CFTC LP Giel Don Bosco – Giel Courteilles	Madame Marie-Edtih ANDRÉ CGT Enseignement privé LPO Saint François de Sales – Alençon

3.3 – Parents d'élève

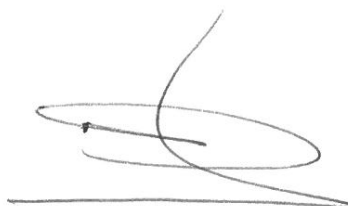
<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Monsieur Paul VITART Président de l'APEL académique de Caen	Monsieur Gaël SALBERT Président de l'APEL départementale de l'Eure
Madame Ingrid DESBISSONS Responsable de l'APEL de l'Orne	Madame Odile GUINAMARD Conseillère-administratrice de l'APEL académique de Caen
Madame Sophie COULIER Conseiller-administrateur de l'APEL académique de Rouen	Madame Nathalie NIBEAUDO Présidente de l'APEL départementale de la Seine Maritime

ARTICLE 2 – L'arrêté préfectoral N°SGAR/21-007 en date 19 janvier 2021 portant composition de la Commission de Concertation de l'Enseignement Privé de l'académie de Normandie est abrogé.

ARTICLE 3 – Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Secrétaire Général de l'Académie de Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 2 février 2022

Le Préfet,



Pierre-André DURAND